

DIRECTEUR DIRECTRICE D'ÉCOLE A PROJET SPECIFIQUE INNOVANT « CAP MATERNELLE »

Type d'emploi	Directeur ou directrice d'école à projet spécifique pédagogique innovant
Établissement	École maternelle ou polyvalente de l'académie de Paris
Nature du poste	Directeur ou directrice d'école
Qualification demandée	Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'école. Une expérience solide en qualité de directeur ou directrice d'école est un atout. Un engagement à mettre en œuvre le projet innovant est indispensable.
Date de prise de fonction	Rentrée scolaire 2026
Organisation du temps de travail	Le directeur ou la directrice inscrit(e) dans le projet exerce à temps plein. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il/elle est soumis aux obligations de service inscrites dans les textes en vigueur. Une souplesse dans l'aménagement des horaires est requise. Le directeur ou la directrice peut être appelé(e) à participer à des réunions de travail ou à des actions en lien avec ses missions en dehors des horaires scolaires. Son temps de formation obligatoire (18h) est consacré au projet innovant et à son pilotage : une inscription sera privilégiée, à sa demande, dans des parcours de formation proposés par l'École Académique de la Formation Continue. Les actions spécifiques du directeur ou de la directrice dans le cadre de ce projet relèvent principalement de l'impulsion, du pilotage pédagogique et de l'action partenariale, de son suivi et sa régulation. Il/elle est sollicité(e), dans le cadre des 108 heures, pour participer à des temps de travail avec les professeur(e)s et des partenaires afin de concevoir, suivre et évaluer les propositions mises en œuvre dans le cadre du projet. Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, il peut contribuer à la mutualisation de son expérience auprès de ses pairs.
Lieux d'exercice	École à projet « Cap maternelle »
Autorité hiérarchique	Le directeur ou la directrice est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de circonscription dont dépend l'école d'affectation.

PROFIL DE COMPÉTENCES :

Dans l'enseignement primaire, un directeur/une directrice veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire. Il/elle prend toute disposition pour que l'école assure sa fonction de service public. Ses trois domaines de responsabilité que lui confère la réglementation en vigueur, sont le pilotage pédagogique, le bon fonctionnement de l'école et les relations avec les partenaires. Le « référentiel métier » précise les missions des directeurs d'école en prenant en compte les enjeux croissants de la fonction de direction dans l'école primaire. Dans le cas d'une école à projet pédagogique innovant, le directeur/la directrice d'école s'engage tout particulièrement dans la coordination nécessaire entre les professeur(e)s, l'animation de l'équipe pédagogique et l'attention portée au bon déroulement des enseignements. Son objectif de contribuer à mettre les pratiques innovantes au service de la réussite des élèves, notamment dans les domaines des enseignements fondamentaux et dans le développement harmonieux des élèves. Ces attributions requièrent ainsi de solides compétences en matière d'animation, d'impulsion et de pilotage.

Le directeur ou directrice d'une école à projet spécifique innovant fait preuve de :

- Adaptation et de disponibilité éventuellement en dehors des horaires habituels de service ;
- Qualités relationnelles avec les partenaires éducatifs, aisance en communication orale ;
- Engagement dans un projet expérimental : diagnostic, mise en œuvre, suivi, évaluation ;
- Aptitude au travail en équipe pluri-catégorielle.

Ses objectifs sont de :

- Fédérer la communauté éducative autour d'un projet commun visant l'excellence, l'égalité et le bien-être des élèves ;
- Piloter le projet en menant des concertations engageant l'équipe éducative, en assurer la mise en œuvre et le suivi.

DIRECTEUR DIRECTRICE D'ECOLE A PROJET « CAP MATERNELLE »

La pertinence de l'expertise dans le domaine de l'enseignement en maternelle sera appréciée lors du recrutement. Des connaissances sur le développement émotionnel, cognitif et moteur des jeunes enfants sont indispensables et une maîtrise de la langue anglaise serait une valeur ajoutée (formations et expériences professionnelles diverses). Les textes en vigueur concernant l'école maternelle, les ressources pédagogiques et éducatives nationales, les références scientifiques majeures sur le développement cognitif, émotionnel, affectif et moteur de l'enfant font partie des connaissances incontournables à posséder.

Profil de compétences spécifiques.

Le directeur ou la directrice possèdera :

- De solides connaissances dans le développement de l'enfant et les gestes professionnels afférents ;
- Une maîtrise de l'enseignement en maternelle ;
- Des compétences en langue anglaise
- Une maîtrise des outils et usages numériques

Le directeur ou la directrice sera en mesure de :

- Conduire la réflexion collective : identification des besoins à partir d'indicateurs précis, définition collective du projet pédagogique au plus près des besoins ;
- Être force de propositions et valoriser les initiatives visant l'amélioration des résultats des élèves et leur bien-être ;
- Organiser les étapes de suivi du projet innovant, en définir les échéances, les objectifs et l'évaluation ;
- Connaître et diffuser les apports de la recherche, des sciences cognitives en particulier.
- Travailler avec familles et partenaires pour soutenir une relation constructive et sereine avec l'école.

CONTACTS :

-
- IEN Maternelle : Olivier.Charriere@ac-paris.fr
 - Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : mvt1degre@ac-paris.fr